

Informations pour souscrire à des parts sociales

La Bécane à Jules a adopté le 4 novembre 2014 une nouvelle forme statutaire : la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Cette structure juridique récente reconnaît l'intérêt collectif et l'utilité d'un mode participatif pour le développement économique.

Par ce statut, la SCIC LA BECANE A JULES s'inscrit dans le courant de l'Économie Solidaire. Les utilisateurs, les intervenants, les acteurs économiques, peuvent, s'ils le souhaitent, devenir sociétaires / associés en acquérant des parts sociales de la SCIC.

En passant en SCIC nous offrons la possibilité à nos usagers de soutenir encore davantage notre action en participant à son capital social. Quelques explications.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de copropriété. SCIC LA BECANE A JULES est à capital variable (à tout moment chaque sociétaire peuvent souscrire à des parts supplémentaires).

Les parts sociales de la SCIC ne peuvent être cédées qu'à d'autres sociétaires ou remboursées à leur montant nominal, sous déduction des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice. Prendre une part dans la SCIC signifie s'engager pour soutenir le projet sans rechercher de plus-value financière.

Qu'est ce que le capital social de la SCIC ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la SCIC.

Il garantit la solidité de la société. Il permet à la SCIC de développer de nouveaux services, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

Quelles sont les catégories d'associés ?

Il existe 4 catégories d'associés au sein de SCIC La Bécane à Jules :

- Jes salariés
- Les usagers
- Les partenaires : associations, organismes, investisseurs, entreprises, acteurs publiques
- Les membres fondateurs et garants de l'éthique.

Et donc 4 collèges de votes.

Quels avantages pour les Sociétaires ?

Chaque sociétaire est associé à la SCIC et participe à la vie de celle ci, aux choix opérés en Assemblée générale, orientations stratégiques, évolution du fonctionnement, la validation des comptes, etc... en bénéficiant d'une voix lors des votes en AG.

Quel que soit le nombre de parts sociales détenues, une personne = une voix en AG.

Détenir des parts sociales dans une SCIC ouvre aussi droit à des avantages fiscaux :

Une réduction d'impôts sur le revenu égale à 18% des sommes investies dans le capital de la coopérative. Le montant maximal annuel de la réduction est de 10 000€. (Cf Article 199 terdecies-0 A du CGI , Instruction fiscale n°29 du 5 mars 2008, BOI 5B-12-08, Instruction fiscale n°7 du 14 janvier 2010, BOI 5B-3-10, Instruction fiscale du 9 décembre 2011 BOI, 7S-5-11) .

Une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune de l'ordre de 50% de l'apport effectué au capital initial ou aux augmentations de capital. Le montant de la réduction est limité à 45 000€. (Cf Article 885-0 V bis du CGI, Instruction fiscale du 25 novembre 2011, BOI 7 S-5-11) .

Comment devenir sociétaire ?

Vous pouvez souscrire à tout moment de l'année vous pouvez nous envoyer votre bulletin de souscription accompagné de votre règlement à l'ordre de La Bécane à Jules à l'adresse suivante :

SCIC SARL La Bécane à Jules 17 rue de l'île 21000 Dijon

La part sociale est fixée à vingt euros avec un minimum de trois parts pour le collège des usagers et un minimum de cinquantes parts pour le collège des partenaires.

La décision finale d'intégrer les nouveaux associés est votée en Assemblée générale à la majorité des voix, conformément aux statuts de la SCIC.

En cas de départ d'un sociétaire, sauf dérogation accordée par la gérance, les parts sociales ne sont pas remboursables avant un délai de 5 années.

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à nous contacter.

C'est parce qu'il y a des intérêts croisés que chacun a sa vision d'un sujet ou d'un enjeu, que chacun a aussi son savoir-faire et son expertise liée à ce qu'il est, à son métier, à ses fonctions, à sa formation etc.... c'est donc parce qu'il y a cette pluralité d'analyse et de compétences que les choix opérés ensemble au sein de la Scic bénéficient d'une meilleure expertise et ont plus de chance d'être plus performants (plus ajustés à la demande et à la capacité d'y répondre) et plus satisfaisants (pour l'ensemble et chacun des sociétaires, ainsi que pour les clients et partenaires non associés)..."

L'INTÉRÊT COLLECTIF DE LA SCIC RÉSIDE DANS LES INTERACTIONS DU SOCIÉTARIAT MULTIPLE POUR GÉRER L'ACTIVITE.

La Bécane à Jules – siège social : 17 rue de l'île – 21000 Dijon
2 Ateliers : 17 rue de l'île et 29 rue Castelnau
Tel : 03 80 49 18 06 – labecaneajules@orange.fr www.labecaneajules.fr
N°SIRET 50910983100024

La Bécane à Jules, lauréat du prix de l'institut de l'économie circulaire 2014

Bulletin de souscription

Je soussigné(é),

particulier			personne morale (Société, association, ...)	
Mlle	Mme	M	Représenté par	
Prénom			Agissant en qualité de	
Nom			Dénomination	
Adresse			Forme juridique	
Code postal			Adresse	
Ville			Code postal	
Pays			Pays	
Téléphone			Téléphone	
Courriel			Courriel	
Date et lieu de naissance			Date et lieu de naissance	

déclare vouloir devenir sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif La Bécane à Jules et acquérir des parts de la société.

L'entrée de tout nouveau sociétaire est soumise à un vote à la majorité des associés en Assemblée Générale.

En cas de démission, les parts sociales sont remboursables dans les conditions prévues par les statuts de la Société Coopérative d'intérêt Collectif La Bécane à Jules.

Nombre de part(s) souhaitée(s) en toutes lettres

Parts de 20 € =

Euros

Collège usager : trois parts minimum

Collège partenaire : cinquante parts minimum

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique.

La société Coopérative d'Intérêt Collectif La Bécane à Jules aura ainsi recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de part de la SCIC La Bécane à Jules. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la SCIC La Bécane à Jules : limiter les frais de gestion et économiser le papier.

Fait à :	<input type="text"/>	Signature :	<input type="text"/>
Date :	<input type="text"/>		

Signature du souscripteur précédée de la mention manuscrite "bon pour souscription"

Bulletin à remplir et à adresser en double exemplaires par courrier au siège social.
Chèque bancaire du montant de la souscription à adresser au siège social avec les deux bulletins de souscription.

La Bécane à Jules – siège social : 17 rue de l'île – 21000 Dijon
2 Ateliers : 17 rue de l'île et 29 rue Castelnau
Tel : 03 80 49 18 06 – labecaneajules@orange.fr www.labecaneajules.fr
N°SIRET 50910983100024

La Bécane à Jules, lauréat du prix de l'institut de l'économie circulaire 2014